

**PRÉAVIS N° 74-2024
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2023
des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai
Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions**

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
Mardi 21 janvier 2025 à 19h – Buvette de la Salle de spectacles

Préavis déposé au Conseil communal le 12 décembre 2024

Préavis N° 74-2024

Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2023 des postulats et motions
Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents
postulats et motions

Table des matières

1. Préambule.....	3
2. Motion de M. le Conseiller communal Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000	3
3. Postulat de Mme la Conseillère communale Florence Widmer « Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons », du 7 mars 2013 / Motion de M. le Conseiller communal Vincent Keller « Pour un centre-ville du XXI ^e siècle: moderne et piétonnier », du 20 juin 2013.....	4
4. Postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet et M. le Conseiller communal Oumar Niang « Pour un espace culturel au centre-ville de Renens », du 20 juin 2013	4
5. Motion de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois », du 8 octobre 2015.....	4
6. Postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Freymond « Renens à 30 km/h la nuit ? », du 22 juin 2017	5
7. Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé « Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver », du 10 octobre 2019	5
8. Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis « Transformation NUMÉRIQUE : une reconfiguration de la notion de service public pour notre Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter », du 12 décembre 2019	5
9. Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais », du 25 juin 2020	6
10. Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulé « Un braquet solidaire », du 8 octobre 2020	7
11. Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens ! », du 4 février 2021	8
12. Motion de M. le Conseiller communal Silvio Torriani « Renens : sans publicité commerciale ? », du 29 avril 2021.....	8
13. Postulat de M. le Conseiller communal Byron Allauca « Création d'une carte d'appartenance communale : un outil de cohésion sociale et vivre ensemble », du 24 juin 2021	9
14. Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « Bienvenue à Censuy », du 9 septembre 2021	10
15. Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « T'as où la borne électrique ? », du 9 septembre 2021	10

16. Postulat de M. le Conseiller communal Reza Safaï « Pour un casier sportif gratuit, comme sur le Commune de Morges, à Renens », du 9 septembre 2021 11
17. Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ma récré se met au vert : pour que Renens dise adieu au béton dans ses cours d'école », du 7 octobre 2021 / Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Vers une école et des lieux d'accueil plus durables et pour tous les genres : pour la mise en œuvre d'un plan d'action », du 7 octobre 2021 11
18. Postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz « Achat par la Commune de Renens de la parcelle 847 située sur le périmètre de l'avenue de Longemalle (jardins familiaux) », du 3 février 2022 12
19. Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ici c'est Renens ! Pour une augmentation des terrains de sport aux abords du site du Censuy et sur la commune de Renens », du 10 mars 2022 12
20. Postulat de Mmes les Conseillères communales Marie Schneider et Joëlle Zahnd « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous - un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! », du 10 mars 2022 13
21. Postulat de M. le Conseiller communal Luis Guedes « Pour une commune sécurisée qui montre l'exemple », du 7 avril 2022..... 14
22. Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Dynamiser et rendre attractives les rues de Renens », du 19 mai 2022..... 14

Renens, le 2 décembre 2024

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. PRÉAMBULE

Selon la pratique en vigueur depuis juin 2009 et suivant l'article 57 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité dépose son rapport sur les initiatives en suspens adressées par le Conseil communal.

A l'instar du dernier rapport en date (préavis N° 51-2023), les réponses apportées aux interventions concernées impliquent, pour certaines, leur classement définitif une fois ces dernières validées par le Conseil. A noter également que le présent préavis est usuellement confié pour traitement à la Commission de gestion, avec la présence d'une large délégation de la Municipalité.

2. MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL GILBERT STÖCKLI RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, DU 23 MARS 1995 / MOTION DU GROUPE LIBÉRAL CONCERNANT UN PROJET DE BIBLIOTHÈQUE, DU 14 DÉCEMBRE 2000

Résumé

La motion de M. le Conseiller communal Gilbert Stöckli demande à la Municipalité de présenter un projet de réalisation pour une bibliothèque municipale à Renens. Celle du groupe libéral demande la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque moderne au centre-ville (salle de lecture, CD, DVD, vidéo et autres supports multimédias actuels ou futurs).

Réponse de la Municipalité

Différentes offres de bibliothèques sont aujourd'hui présentes sur le territoire renanais. Elles proposent des services de qualité et offrent de nombreuses animations pour un public large. Compte tenu du contexte actuel, la Municipalité parvient aux mêmes conclusions amenées dans le cadre du préavis des suspens N° 51-2023.

Le statut réglementaire de la motion ne permet cependant pas un classement direct et nécessite soit un projet de décision, soit un contre-projet. La Municipalité annonce pour cela le futur dépôt de deux préavis distincts pour l'utilisation du fonds dit "Berty Michoud", à l'origine des présentes initiatives. Ces deux projets n'impliqueront pas la réalisation d'une nouvelle bibliothèque mais auront comme objectif commun de poursuivre l'enrichissement de l'offre bibliothécaire et culturelle sur le territoire renanais, en accord avec la donation dudit fonds. Ils prévoient ainsi la mise en place d'un programme de "Bibliothèque dans les quartiers" et l'utilisation du reste du fonds "Berty Michoud" pour une partie du projet d'occupation des rez-de-chaussée de l'îlot de la Savonnerie.

Un préavis ad hoc pour la Savonnerie sera déposé au courant de l'année 2025.

La mise en place d'une "Bibliothèque dans les quartiers" a quant à elle fait l'objet d'une première proposition à la Municipalité. Ce programme a comme objectif d'aller au contact des Renanaises et Renanais, dans leur environnement direct, afin de promouvoir la Bibliothèque de Renens et d'offrir quelques-uns de ses services et prestations. Ce préavis sera déposé au cours de l'année 2025.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ces motions.

3. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FLORENCE WIDMER « MÈBRE-SOURCE-MIDI, TROIS RUES POUR LES PIÉTONS », DU 7 MARS 2013 / MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL VINCENT KELLER « POUR UN CENTRE-VILLE DU XXI^E SIÈCLE : MODERNE ET PIÉTONNIER », DU 20 JUIN 2013

Résumé

Le postulat de Mme la Conseillère communale Florence Widmer et la motion de M. le Conseiller communal Vincent Keller demandent à la Municipalité de changer la zone de rencontre constituée des rues de la Mèbre, de la Source et du Midi en zone piétonne.

Réponse de la Municipalité

Tel qu'annoncé dans le préavis N° 51-2023, le projet du tram, en cours de réalisation, prévoit une redéfinition du concept de mobilité au centre-ville à la suite de sa mise en service. Celle-ci permettra de fournir une réponse complète aux deux interventions.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat et à cette motion.

4. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE LINE ROUYET ET M. LE CONSEILLER COMMUNAL OUMAR NIANG « POUR UN ESPACE CULTUREL AU CENTRE-VILLE DE RENENS », DU 20 JUIN 2013

Résumé

Le postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet et de M. le Conseiller communal Oumar Niang demande à la Municipalité d'entamer une réflexion qui devra permettre la création au centre-ville d'un espace dédié aux activités culturelles et associatives. Afin d'intégrer toutes les franges de la population, la définition de cet espace devrait se faire par le biais d'une démarche participative.

Réponse de la Municipalité

Comme lors du préavis N° 51-2023, l'état d'avancement du projet de l'îlot de la Savonnerie ne permet pas de fournir de nouveaux éléments relatifs à l'inclusion d'un futur espace culturel au centre-ville. Néanmoins, un premier projet de définition du programme d'occupation des rez-de-chaussée fera l'objet d'un futur préavis qui sera déposé au courant du premier semestre 2025. Ce dernier permettra d'aborder directement les enjeux du présent postulat.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

5. MOTION DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE ELODIE GOLAZ GRILLI « HARMONISATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES COMMERCES AVEC L'OUEST LAUSANNOIS », DU 8 OCTOBRE 2015

Résumé

Dans un contexte de grands travaux qui impacte particulièrement le tissu commercial du centre-ville, une démarche d'harmonisation des horaires avec les autres communes de l'Ouest lausannois est proposée. Il s'agit concrètement de permettre une fermeture des commerces à 18h le samedi, soit une prolongation d'une heure en comparaison de la situation actuelle.

Réponse de la Municipalité

Un projet de révision du règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture a été réalisé et sera déposé au Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2024. Ledit projet comprend une proposition relative à la prolongation des horaires de fermeture des magasins le samedi.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité renvoie au préavis N° 73-2024 quant au traitement de la réponse proposée pour la motion de Madame Elodie Golaz Grilli.

6. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL NICOLAS FREYMOND « RENENS À 30 KM/H LA NUIT ? », DU 22 JUIN 2017

Résumé

La Ville de Lausanne a abaissé la vitesse maximale à 30 km/h la nuit sur certains axes routiers centraux. Partant de ce modèle et pour diminuer les nuisances sonores, renforcer la sécurité et réduire les émissions de CO₂, il est demandé à la Municipalité d'étudier à son tour l'opportunité d'abaisser à 30 km/h la vitesse maximale entre 22h et 6h sur tout ou sur une partie des axes routiers renanais actuellement limités à 50 km/h.

Réponse de la Municipalité

Tel qu'annoncé dans le préavis N° 51-2023, des projets routiers d'ampleur sont actuellement en cours tels que le futur tram et le bus à haut niveau de service (BHNS). Le contexte de chantier ne permet pas le lancement d'un projet qui modifierait de manière importante la circulation à Renens et qui nécessiterait des aménagements et la pose de signalisation particulière. Des études préliminaires ont déjà eu lieu. Le projet nécessitera une validation par la Commission cantonale de circulation pour le test d'un passage d'axes routiers à 30 km/h la nuit ainsi que pour une entrée en vigueur à finaliser en fin de chantier.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

7. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL FRANÇOIS DELAQUIS INTITULÉ « LE PRIX D'ACHAT ET SES COMPOSANTS, UN RAPPORT DIFFÉRENT ET UN NOUVEL ÉQUILIBRE DURABLE À TROUVER », DU 10 OCTOBRE 2019

Résumé

Le postulat de M. le Conseiller communal Delaquis demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de trouver un meilleur équilibre dans ses critères d'achats courants ainsi que dans ses appels d'offres publics afin de mieux prendre en compte les aspects environnementaux et humains. Il est également demandé d'adjoindre aux préavis municipaux la liste des critères d'adjudication appliqués dans les appels d'offres des marchés publics.

Réponse de la Municipalité

Un groupe de travail a été mis sur pied en parallèle de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi vaudoise sur les marchés publics. Ce dernier réunit les services communaux concernés par les marchés publics afin de définir un cadre commun adéquat qui permettra à terme une meilleure intégration des critères qualitatifs ou autres aspects liés au développement durable dans l'évaluation des offres. Un préavis ad hoc est en cours de rédaction. Dans l'intervalle, la Ville applique régulièrement des critères liés au développement durable tant dans les projets en cours de réalisation que dans les appels d'offres.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

8. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL FRANÇOIS DELAQUIS « TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : UNE RECONFIGURATION DE LA NOTION DE SERVICE PUBLIC POUR NOTRE ADMINISTRATION ? UN ÉTAT DES LIEUX POUR NE LAISSER PERSONNE SE DÉCONNECTER », DU 12 DÉCEMBRE 2019

Résumé

Le postulat de Monsieur le Conseiller communal François Delaquis demande à la Municipalité d'étudier l'impact de la cyberadministration sur l'administration communale dans ses différents processus, ses relations avec les usagères et usagers, mais aussi de définir des mesures d'accompagnements pour toutes les catégories de la population.

Réponse de la Municipalité

Le préavis N° 42-2023, approuvé par le Conseil communal le 9 novembre 2023, demandait un crédit d'investissement pour la refonte du site internet de la Ville et la révision des processus en vue du développement de la cyberadministration. Ledit préavis présentait ainsi une première étape dans la transformation numérique de l'administration communale, permettant de définir un cadre clair et de disposer d'une vue d'ensemble des outils à disposition. La mise en ligne du site internet est prévue pour le deuxième semestre 2025.

L'objectif étant de mettre en place une stratégie de transformation progressive et centrée sur les besoins des Renanaises et des Renanais, l'administration communale, en complément à la réalisation du nouveau site, a adhéré au programme fédéral « eDéménagementCH » depuis 15 octobre 2024. Ladite plateforme offre la possibilité aux habitantes et habitants d'annoncer leur changement d'adresse en ligne, depuis et vers n'importe quelle commune adhérente, quels que soient les cantons concernés. La mise en place de ce nouveau système a été faite tout en garantissant la possibilité, pour celles et ceux qui le souhaitent, de continuer d'aller au guichet de l'administration faire ses démarches.

Le renouvellement des permis C en ligne s'inscrit également dans le projet de digitalisation des services à la population. Ladite prestation sera déployée auprès de la Ville dès 2025 en tant que commune pilote de la nouvelle procédure décidée par le Conseil d'Etat.

L'introduction de ces nouveaux services en ligne constitue un élément de consolidation du partenariat entre le Canton, les communes et la cyberadministration nationale. Ces changements graduels sont accompagnés d'un projet de redéfinition des processus internes en vue de leur digitalisation. L'intention est de préparer l'administration, autant du point de vue technique que fonctionnel et humain, à implémenter rapidement les solutions de cyberadministration mises à disposition par le Canton, dès que ces solutions seront viables.

Les projets susmentionnés montrent la volonté de la Ville de tirer profit du numérique pour simplifier les démarches administratives. Dans l'optique d'une évolution allant vers la cyberadministration, l'accompagnement au développement des compétences numériques devient une priorité faisant partie intégrante de la stratégie de la Ville.

La conférence des affaires sociales de l'Ouest lausannois, composée des Directions des affaires sociales, a d'ailleurs développé un projet de soutien numérique qui se tient dans les communes du district depuis 2023. Ce projet, intitulé « Clic'ensemble », en est à sa phase de réalisation. En 2024, des ateliers ont été organisés chaque mois tant à Renens que dans les autres régions d'action sociale du district de l'Ouest lausannois (ARASOL et ARASAPE). Ces permanences donnent satisfaction et répondent à un réel besoin. L'ARASOL travaille en effet à une pérennisation de l'initiative.

A la lumière des projets susmentionnés, la stratégie de transformation numérique de la Ville prend forme et se veut progressive et au bénéfice des citoyennes et citoyens, dans le respect des besoins des utilisateurs et utilisatrices.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis.

9. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FRÉDÉRIQUE BEAUVOIS INTITULÉ « JOUE-LA COMME RENENS ! DES STAGES DE VACANCES MADE IN RENENS, ORGANISÉS POUR ET PAR LES RENANIS », DU 25 JUIN 2020

Résumé

Si les jeunes de Renens ont la chance de disposer d'un tissu d'associations dense qui leur permet de participer tout au long de l'année scolaire à des activités sportives, il n'en va pas de même durant les périodes de vacances. Le présent postulat demande dès lors la mise en place d'une offre de type passeport vacances, par le biais d'une collaboration étroite avec lesdites associations locales.

Réponse de la Municipalité

La création du nouveau dicastère Sport-Intégration-Ressources humaines en 2021 et la nomination d'un délégué au sport ont permis de poser les fondements pour la mise en œuvre d'une politique de

l'activité physique et du sport pour toutes et tous (APS+). La politique APS+, telle que présentée dans le préavis N° 43-2023, vise à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population renanaise.

C'est dans cet esprit que la Municipalité a mis en place des initiatives et des projets spécifiques pour la poursuite de ces objectifs.

La période de la pandémie de COVID-19 – pendant laquelle le postulat en question a été déposé – a constitué un obstacle à la réalisation d'activités liées au sport. Malgré cela, en septembre 2021, la Ville de Renens a organisé sa première « Journée des sports » avec l'objectif de promouvoir l'activité physique en collaboration avec les sociétés locales. D'autres événements se sont succédés, tels que le Stage de foot gratuit pour les 9-15 ans en 2022, organisé en collaboration avec le FC Renens.

Il convient de mentionner également le projet 1020-SPARK, qui a connu une seconde édition du 8 au 18 août 2024, à la place de la Savonnerie. Celle-ci a pleinement intégré les enseignements de l'édition 2023. Un programme riche et varié d'une durée de 10 jours a ainsi été proposé avec des offres gratuites d'activités sportives attirant un millier de participant·e·s.

En raison des résultats encourageants et de l'impact positif de 1020-SPARK, le modèle est désormais pérennisé en cohérence avec la vision à long terme de la politique APS+.

Le 27 octobre 2024 la Ville a lancé le programme 1020 MOVES qui offre des activités physiques libres, accessibles et adaptées à tout public et tout au long de l'année. Les jeunes constituent un public cible dudit programme et différentes activités sont proposées pour cette catégorie, y compris durant les vacances scolaires. De plus, une troisième édition de 1020 SPARK est prévue dans le cadre de 1020 MOVES pour l'été 2025.

Le secteur jeunesse propose également des activités de vacances telles que les centres aérés, les camps à Ondallaz, les ateliers à la journée, les animations de quartier et les activités familles. Le programme est régulièrement mis à jour sur le site internet de la Ville.

Les deux projets susmentionnés permettent donc d'assurer une continuité des activités pour les jeunes y compris pendant les vacances scolaires.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois.

10. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE NATHALIE JACCARD INTITULÉ « UN BRAQUET SOLIDAIRE », DU 8 OCTOBRE 2020

Résumé

En alternative à la voiture et en complément aux transports publics, le vélo s'impose de plus en plus souvent comme moyen de transport au quotidien. Ce moyen de transport ne doit pas pour autant devenir un objet de clivage social. Sur cette base, le postulat demande la mise en place d'une action innovante alliant solidarité, écologie et lien social autour du vélo par le biais d'un atelier « vélo solidaire », soit : un lieu de vente de vélos d'occasion, d'équipements cyclistes à bas prix, de réparations à prix coûtant et de cours d'auto-réparation. Ledit programme pourra également inclure des mécanismes de reconversion professionnelle.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a inscrit la mobilité douce (à pied et à vélo) parmi les priorités de son Programme de législature 2021-2026 mais aussi du Plan Climat communal. Différentes mesures sont prévues telles que le développement et la pérennisation des pistes et bandes cyclables ainsi que l'organisation d'une campagne de promotion du vélo. La mise en place d'un braquet solidaire est en effet cohérente avec les objectifs du Plan Climat. Une offre de ce type a été inaugurée et confirmée depuis sur le territoire renanais. Il s'agit de l'Atelier des Machines, basée sur le site des Ateliers de Renens (bâtiment Station R), un parc technologique activement soutenu par la Ville de Renens.

L'Atelier des Machines propose parmi ses services des forfaits pour l'entretien régulier des vélos ainsi que l'accès à l'atelier sur la base d'un tarif horaire et des cours d'auto-réparation.

La mise en place d'un braquet solidaire tel qu'évoqué par la postulante implique l'engagement d'une institution sociale dans ce domaine d'activité, comme cela existe dans d'autres régions. Pour l'heure, malgré quelques appels auprès des partenaires communaux, aucun de ces derniers n'a manifesté un

intérêt. La Municipalité considère toutefois qu'un tel service à Renens, en parallèle à ceux proposés aux Ateliers et dans les communes voisines, serait intéressant. Elle va donc poursuivre sa recherche afin de trouver un partenaire pour la réalisation du projet.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

11. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE NATHALIE JACCARD « POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE, METTONS EN PLACE UN FRIGO COLLECTIF (COMMUNAUTAIRE) À RENENS ! », DU 4 FÉVRIER 2021

Résumé

La consommation alimentaire en Suisse génère un gaspillage important. Il représente un impact environnemental ainsi qu'un coût à la charge de la population suisse. Afin de faire face à ce défi, le postulat demande à la Municipalité de prendre exemple sur d'autres initiatives existantes en Suisse et de mettre en œuvre un système de frigo collectif (communautaire). La gestion de ce dernier pourrait être confiée à une association renanaise ou à une structure associative déjà active dans ce domaine.

Réponse de la Municipalité

La Ville de Renens thématise la question du gaspillage alimentaire dans son Plan Climat. Le frigo collectif en constitue l'une des mesures à mettre en place pour participer à sa diminution. Tel qu'annoncé dans le préavis N°51-2023, une réflexion est ainsi en cours pour identifier les meilleures modalités pour concrétiser cette offre.

Il existe actuellement deux acteurs dans le canton Vaud qui offrent un service de mise en place de frigo collectif. Il s'agit cependant de modèles qui prévoient une collaboration soit avec des citoyens qui se portent volontaires pour le bon fonctionnement du projet, soit avec des associations qui mettent à disposition un espace surveillé et qui s'occupent du déroulement du projet. Dans ce contexte, la Ville de Renens peut jouer un rôle de facilitatrice (notamment en finançant l'achat de matériel) et de mise en contact entre une association ou des bénévoles renanais avec l'un des prestataires du service de frigo collectif. Différents contacts ont d'ores et déjà été pris par les services communaux concernés et des discussions sont en cours pour déterminer des implantations potentielles au sein de structures existantes.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

12. MOTION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL SILVIO TORRIANI « RENENS : SANS PUBLICITÉ COMMERCIALE ? », DU 29 AVRIL 2021

Résumé

La motion souligne l'importance d'orienter la réflexion relative à l'affichage public à Renens par rapport à l'impact de la publicité commerciale sur les enfants, les modes et espaces de vie, ainsi que les habitudes de consommation. Il est demandé à la Municipalité d'élaborer un nouveau règlement sur les procédés de réclame par voie d'affichage prenant en compte ces interrogations.

Réponse de la Municipalité

Après un premier processus de réflexion pour un nouveau concept d'affichage, la Municipalité avait présenté un projet à fin 2019 qui comprenait notamment un nouveau règlement ainsi que des directives d'application. Pour rappel, ce dernier prévoyait trois catégories d'affichage : commercial, culturel et de prévention. En outre, le concept tablait alors sur une diminution générale de la surface à disposition pour l'affichage commercial en particulier, ainsi qu'une réorganisation, voire un renforcement pour les deux autres catégories. Il définissait également une organisation de l'affichage en fonction de zones, avec une concentration de l'affichage commercial sur les axes routiers et une concentration de l'affichage culturel et lié à la prévention au centre-ville.

Les propositions concernées n'ayant pas fait l'objet d'un consensus suffisant dans le cadre de la commission d'étude du préavis, la Municipalité avait décidé de retirer le projet pour révision.

Entre-temps, l'environnement et le contexte ont changé en raison d'événements tels que la pandémie de Covid, mais aussi d'une priorité accordée aux développements d'un Plan Climat et d'un Plan d'affectation communal (PACom). De plus, les chantiers en cours sur le territoire communal ne permettent pas dans l'immédiat la mise en place d'une nouvelle stratégie d'affichage commercial.

La perception de la ville de demain a changé, impliquant une réflexion supplémentaire pour fournir une réponse exhaustive à la présente motion. C'est dans cette optique qu'un travail de fond a débuté en 2024 pour mettre à jour l'entier de l'encadrement communal sur les procédés de réclame – procédés qui incluent la gestion de l'affichage public. Dans l'intervalle, tel qu'annoncé dans le préavis N° 51-2023, la convention d'affichage entre la Ville de Renens et son prestataire est reconduite d'année en année et la stratégie est de ne pas remplacer les panneaux enlevés en raison des chantiers.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à cette motion.

13. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL BYRON ALLAUCA « CRÉATION D'UNE CARTE D'APPARTENANCE COMMUNALE : UN OUTIL DE COHÉSION SOCIALE ET VIVRE ENSEMBLE », DU 24 JUIN 2021

Résumé

Le postulat met en évidence la nécessité d'intervenir en faveur des personnes vivant dans les communes sans un statut légal ou avec un statut précaire. Son objectif est dès lors de proposer un outil de cohésion sociale qui soit également un instrument facilitateur pour l'accès aux prestations communales et pour l'implication citoyenne à l'échelle communale. Il est demandé à la Municipalité, sur la base d'exemples tels que Zurich ou la Chaux-de-Fonds, d'étudier la création d'une carte locale qui permette aux personnes d'accéder aux prestations sociales et culturelles locales, mais aussi de favoriser un sentiment d'appartenance.

Réponse de la Municipalité

La carte d'appartenance communale est un outil déjà présent dans différentes villes du monde. Dans le contexte Suisse, la Ville de Zürich a ouvert la voie à d'autres initiatives similaires. Des postulats ont ainsi été déposés à Lausanne, Vevey et Yverdon.

Les services des communes concernées travaillent dès lors en concertation afin de développer une réflexion cohérente et coordonnée. Ils ont à ce propos assisté à une séance de présentation de l'expérience zurichoise, qui a eu lieu au mois d'octobre 2023.

Pour la Ville de Renens, ce projet représente un moyen symbolique important, à travers lequel il serait possible de renforcer le sens d'appartenance des citoyennes et citoyens. L'instauration d'une carte représente, entre autres, une opportunité pour les personnes sans statut de faciliter leur régularisation, en prouvant leur séjour sur le territoire communal. Cet outil permettrait de soutenir les activités locales et de faciliter l'accès aux informations, ainsi qu'aux prestations ou aux initiatives culturelles.

Tel qu'annoncé dans le préavis N°51-2023, il s'agit néanmoins d'un défi pour la Ville de Renens, tant en matière de définition du projet, que de sa gestion opérationnelle ou encore de sa durabilité économique. Au début de l'année 2025, il est prévu de réunir les partenaires concernés afin de mener à bien le projet.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

14. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL PIERRE BORLOZ « BIENVENUE AU CENSUY », DU 9 SEPTEMBRE 2021

Résumé

Le postulat propose la création d'une zone de rencontres et de convivialité auprès de l'édicule public du parking du Censuy. Pour concrétiser cette proposition, le postulat demande à la Municipalité : le déplacement des containers du côté du terrain de foot principal ; l'aménagement de deux à quatre bancs le long du chemin du Censuy accolés à la bande herbeuse dos au Centre Technique Communal (CTC); l'aménagement autour des tables du ping-pong d'un ou deux bancs; la suppression d'une grande partie des places de parcs; la modification de l'emplacement du passage piétons au sud du CTC.

Réponse de la Municipalité

La surface du parking du Censuy a fait l'objet d'un projet de requalification dans le cadre de la refonte du centre sportif du Censuy. Un crédit d'étude – comprenant la délocalisation de la Pétanque, la création d'un parc arborisé et l'adaptation du parking – a été soumis au Conseil communal dans le cadre du préavis N° 31-2022. Les études ont été réalisées afin d'envisager la réfection du parking, son redimensionnement et la transformation d'une surface en parc public avec des pistes cyclables, des installations pour les activités physiques et sportives, des étendues végétales drainantes ainsi que la plantation de 40 nouveaux arbres majeurs. La sécurisation piétonnière sera assurée par des nouveaux passages piétons et un nouvel éclairage public. Concernant le nouveau bâtiment de pétanque, le permis de construire a été obtenu au printemps 2024. Par la suite les appels d'offres ont été effectués pour l'ensemble du projet et le devis consolidé. Un préavis relatif à la demande de crédit pour la phase de construction sera déposé au début 2025 et dans ce cadre une réponse au présent postulat sera proposée.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

15. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL PIERRE BORLOZ « T'AS OÙ LA BORNE ÉLECTRIQUE ? », DU 9 SEPTEMBRE 2021

Résumé

Le postulat met en évidence l'augmentation des achats de voitures électriques constatée ces dernières années. Pour faciliter l'accès aux sites de recharge des véhicules, le postulant demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'équiper, sur le territoire communal, des places de parcs réservées à la recharge de véhicules privés électriques, avec une possible collaboration public/privé avec les entreprises de la ville. Afin d'inscrire cette démarche dans une perspective de développement durable, il demande également que l'énergie proposée soit verte et renouvelable.

Réponse de la Municipalité

Une convention de concession pour les bornes de recharge de véhicules électriques a été signée entre la Municipalité et le Service intercommunal des énergies (SIE), prestataire en électricité de la Ville, le 30 août 2024. Sur cette base, la Ville accorde à SIE SA le droit de placer les bornes électriques sur le domaine public, sur des places de parc publiques. Elle habilite SIE à construire et exploiter ses bornes. Ladite convention cible trois emplacements : l'avenue des Baumettes, aux alentours du tennis, le parking de l'Hôtel de Ville et la rue du Léman, aux alentours de la piscine. La station de recharge sur le parking de l'Hôtel de Ville est déjà en fonction et la mise en place des autres bornes est en cours.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz.

16. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL REZA SAFAI « POUR UN CASIER SPORTIF GRATUIT, COMME SUR LA COMMUNE DE MORGES, À RENENS », DU 9 SEPTEMBRE 2021

Résumé

Le postulat demande à la Municipalité la mise en place de casiers sportifs mis à disposition gratuitement et en libre-service de la population de la Ville de Renens.

Le concept des casiers comprend une offre de matériel sportif que le citoyen peut emprunter pendant un temps limité. Cette proposition s'inscrit dans un objectif global d'encourager la pratique du sport en plein air.

Réponse de la Municipalité

La proposition présentée dans le postulat a été étudiée et développée par le Service Sport-Intégration-Ressources humaines. Dans une vision d'intégration et d'un accès facilité à l'activité physique – thématique inscrite dans l'actuel Programme de législature – un projet pilote pour l'installation de casiers sportifs gratuits a été lancé au printemps 2023.

Sur la base d'une recherche approfondie d'expériences et initiatives similaires dans d'autres communes de Suisse romande, le projet pilote pour Renens a été mené en collaboration avec le fournisseur BoxUp. Trois casiers sportifs sont désormais installés en trois emplacements différents : au stade du Censuy, au terrain de Verdeaux et sur l'îlot de la Savonnerie. Les premiers mois de test ont donné des résultats prometteurs. Ils ont ainsi permis de confirmer une volonté de pérenniser le projet et donc d'apporter une réponse au présent postulat.

Sur la base de l'action 16 de l'axe 3 de la Politique Activité Physique et Sport (APS+), cette pérennisation a été réalisée et l'achat des stations susmentionnées est en cours. De plus, une quatrième station a été installée à l'îlot de la Savonnerie. Il s'agit d'une Box Up XL, un prototype de banc-casier actuellement utilisé pour les pièces d'échecs et du jeu du charret.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal Reza Safai.

17. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FRÉDÉRIQUE BEAUVOIS « MA RÉCRÉ SE MET AU VERT : POUR QUE RENENS DISE ADIEU AU BÉTON DANS SES COURS D'ÉCOLE », DU 7 OCTOBRE 2021 / POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE ELODIE GOLAZ GRILLI « VERS UNE ÉCOLE ET DES LIEUX D'ACCUEIL PLUS DURABLES ET POUR TOUS LES GENRES : POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION », DU 7 OCTOBRE 2021

Résumé

Le postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois demande une réflexion sur les cours d'école et leur état actuel caractérisé par une forte présence de béton et l'absence d'espaces verts. Il est ainsi demandé à la Municipalité de repenser les cours d'école communales dans une vision recentrée sur le contact avec la nature ainsi qu'un partage équitable des espaces communs entre les enfants.

Le postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un plan d'action pour une école, des lieux d'accueil et des espaces publics plus durables et pour tous les genres. Il est demandé à la Municipalité de poursuivre ainsi un aménagement des espaces qui soit durable et accessible à toutes et à tous, avec une multiplication et une différenciation des offres.

Réponse de la Municipalité

Les deux postulats concernés s'inscrivent dans une réflexion qui dépasse le simple aménagement urbain. Ils font ainsi écho à un débat plus vaste sur le concept de durabilité. Une réponse conjointe et coordonnée sera dès lors développée.

Un inventaire pour lister les projets de développement durable qui ont été menés jusqu'à présent ou qui sont en cours de développement à Renens a été réalisé. On peut citer comme exemple le site scolaire de Verdeaux-Pépinières-Saugiaz, qui a retenu comme lauréat du concours d'architecture un projet de transformation écologique et durable de ses infrastructures (aménagement paysagers, minimisation des émissions de CO₂ et conservation de la structure existante), ou encore le projet Radix qui finance l'aménagement des cours des écoles primaires en y intégrant des zones de nature.

Sur la base de l'inventaire susmentionné, des études sur l'ensemble des possibilités ainsi qu'un concept d'intervention général sur trois périmètres pour chaque préau (le site scolaire, les alentours scolaires, ainsi que le trajet entre la maison et l'école) sont en cours de réalisation. Sur cette base, un préavis sera déposé au Conseil communal dans le courant du premier semestre 2025.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

18. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ALI KORKMAZ « ACHAT PAR LA COMMUNE DE RENENS DE LA PARCELLE 847 SITUÉE SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'AVENUE DE LONGEMALLE (JARDINS FAMILIAUX) », DU 3 FÉVRIER 2022

Résumé

Le postulat de Monsieur le Conseiller communal Ali Korkmaz met en évidence la forte demande des Renanaises et des Renanais pour des jardins familiaux. Pour y répondre, il propose à la Municipalité d'étudier la possibilité d'acheter la parcelle N° 847, propriété de la Ville de Lausanne, qui est aujourd'hui déjà utilisée pour des jardins familiaux.

Réponse de la Municipalité

La parcelle N° 847 est actuellement au cœur des discussions entre la Ville de Lausanne, la Fabrique de Malley et la Ville de Renens pour les négociations relatives au développement du quartier Malley-Gazomètre.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

19. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FRÉDÉRIQUE BEAUVOIS « ICI C'EST RENENS ! POUR UNE AUGMENTATION DES TERRAINS DE SPORT AUX ABORDS DU SITE DU CENSUY ET SUR LA COMMUNE DE RENENS », DU 10 MARS 2022

Résumé

Le postulat rappelle les bénéfices du sport tant pour la santé physique que mentale des jeunes renanaises et renanais.

Pour faciliter l'accès à l'activité sportive, en particulier au foot, et afin de réduire la liste d'attente au FC Renens, le postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité d'augmenter le nombre de terrains de sport aux abords du site du Censuy et sur le territoire communal.

Réponse de la Municipalité

Le préavis N°61-2024, approuvé par le Conseil communal le 23 mai 2024, fixe les contours du projet de rénovation du Stade du Censuy. Celui-ci prévoit une amélioration de la qualité des terrains et des infrastructures mises à disposition. Parmi les rénovations, le terrain E passera en synthétique en répondant en partie au postulat. Pendant les travaux, le terrain de Verdeaux sera mis à disposition de manière provisoire.

Bien que le préavis ne prévoie pas la création de nouveaux terrains, la modernisation des infrastructures en facilitera l'utilisation. En complément au projet de réaffectation, un nouveau système de réservation des terrains de sport a été mis en place. Cela répond à une problématique soulevée par la postulante qui constate un manque de terrains disponibles. Le nouveau système de réservation permet de gagner en efficacité et d'exploiter les lieux au mieux, en évitant des réservations à double, des conflits d'usage et des privatisations de terrains.

Les deux projets susmentionnés visent à améliorer les infrastructures et l'utilisation de ces dernières en répondant aux besoins exprimés dans le postulat tout en évitant de nouvelles constructions qui pourraient s'avérer superflues.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois.

20. POSTULAT DE MMES LES CONSEILLÈRES COMMUNALES MARIE SCHNEIDER ET JOËLLE ZAHND « EN ATTENDANT LES TRANSPORTS PUBLICS GRATUITS POUR TOUTES ET TOUS - UN ABONNEMENT DE BUS POUR TOUS LES ENFANTS / JEUNES EN FORMATION (JUSQU'À 25 ANS) ET LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AVS/AI DE RENENS ! », DU 10 MARS 2022

Résumé

Le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'offrir gratuitement un titre de transport Mobilis (zones 11 et 12) aux jeunes jusqu'à 25 ans et aux bénéficiaires de l'AVS/AI de la Ville.

Réponse de la Municipalité

Au cours des dernières années le thème de la gratuité des transports publics a fait l'objet de nombreuses initiatives, dans le Canton de Vaud et ailleurs. Néanmoins, à l'échelle vaudoise, aucune grande commune n'a adopté une gratuité totale des transports publics.

Le Tribunal fédéral s'est prononcé à ce sujet le 31 mars 2023 par le biais d'un arrêt. Ledit arrêt concernait un décret du Grand Conseil de l'Etat de Fribourg à propos de l'initiative constitutionnelle « Pour la gratuité des transports publics ».

A cette occasion, le Tribunal a entériné l'invalidation de l'initiative par le Grand Conseil de l'Etat de Fribourg, en confirmant l'inconstitutionnalité de la gratuité totale des transports publics. Une gratuité partielle pour certaines catégories de la population reste désormais conforme à la Constitution fédérale.

Au-delà des aspects légaux, la question de la faisabilité économique et financière des mesures proposées se pose. En effet, en 2006, un postulat similaire avait été déposé au Conseil communal. Il demandait d'appliquer la gratuité des transports publics pour les enfants et les jeunes de Renens de moins de 20 ans. A cette occasion, une étude avait été menée par le Secrétariat municipal dans l'optique de pouvoir apporter une estimation chiffrée du coût de cette politique. Sur cette base, la Municipalité avait estimé qu'un tel projet n'entraîne pas dans les moyens financiers communaux.

La situation financière et budgétaire actuelle ne présente pas de changements significatifs par rapport à la situation de 2017, année de présentation de l'étude.

La mobilité reste une priorité pour la Municipalité et est pleinement inscrite dans le cadre du Plan Climat de la Ville, un plan ambitieux qui prévoit la mise en œuvre de nombreuses mesures. Ces mesures comprennent des subventions pour les transports publics qui permettent d'alléger le coût d'un abonnement, pour les jeunes et pour les retraité.e.s. La gratuité n'est pour l'heure pas envisageable.

En parallèle, le Canton est en train de mettre en place des mesures, qui seront cumulées à celles de la Commune, et d'autres initiatives semblent en voie d'être proposées. La Municipalité soutient pleinement ces projets, qui permettent d'agir à un niveau cantonal pour une mobilité douce, tout en soulageant le budget de la population. Elle estime qu'il est nécessaire de « faire sa part » tout en agissant comme collectivité publique auprès des autorités supérieures, pour des solutions globales. Sur la base des éléments susmentionnés, une présentation exhaustive sera faite au Conseil communal dès que la mise en place des mesures communales sera finalisée.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

21. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL LUIS GUEDES « POUR UNE COMMUNE SÉCURISÉE QUI MONTRE L'EXEMPLE », DU 7 AVRIL 2022

Résumé

Le postulat demande à ce que la Municipalité incite et mette à disposition ses employé-e-s pour les interventions du Service de Défense contre l'Incendie et le Secours (SDIS), la situation actuelle n'étant pas réglementée.

Réponse de la Municipalité

En date du 12 septembre 2022, la Municipalité a approuvé une directive permettant de régler la mise à disposition des employé-e-s de la Ville pour les interventions du Service de Défense contre l'Incendie et le Secours (SDIS).

Ladite directive, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, répond à la nécessité d'établir un cadre clair et des critères définis pour les employé-e-s faisant partie du corps des pompiers. Le processus de libération du personnel pour les interventions prévoit les éléments suivants :

- les heures faites en intervention sont payées par la Commune et ne doivent pas être rattrapées jusqu'à une certaine limite ;
- les heures faites en formation spécifique aux pompiers sont payées par la Commune, pour autant qu'elles soient effectuées durant les heures usuelles de travail, et ne doivent pas être rattrapées jusqu'à une certaine limite;
- le nombre d'heures maximales payées annuellement par la Ville est de 40h ;
- les heures d'intervention ne donnent pas lieu à des heures supplémentaires.

En complément à la mise en place de la directive, la Ville a organisé, en collaboration avec le SDIS, une campagne de recrutement au sein du personnel communal.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal Luis Guedes.

22. POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE ELODIE GOLAZ GRILLI « DYNAMISER ET RENDRE ATTRACTIVES LES RUES DE RENENS », DU 19 MAI 2022

Résumé

Le postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité de mettre en œuvre des initiatives et des aménagements provisoires pour dynamiser et rendre attractives les rues de Renens.

Réponse de la Municipalité

Depuis de nombreuses années, la Ville traverse une phase de changements et d'évolution qui impacte tant la mobilité que l'aménagement urbains. De grands projets tels que la modernisation de la gare ainsi que le chantier du tram contribuent directement à une dynamisation des rues avoisinantes.

Dès le 15 décembre 2024, la gare de Renens deviendra une gare de correspondance entre des trains grandes lignes, impliquant un afflux de nombreux nouveaux passagers qui transiteront quotidiennement par Renens.

En parallèle, des investissements pour une augmentation des espaces verts et la végétalisation des rues sont mis en place. Le Mail du Marché en est un exemple représentatif.

En complément aux projets susmentionnés, un préavis relatif à la promotion économique sera déposé dans le courant de l'année 2025. La volonté municipale est de soutenir, selon les moyens qu'elle a à sa disposition, les commerces locaux de manière efficace par le biais de différentes actions qui visent, entre autres, à la dynamisation des rues. Ledit préavis fournira une réponse adéquate au postulat en question.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un délai de réponse à ce postulat.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis municipal N° 74-2024 de la Municipalité du 2 décembre 2024,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 31 décembre 2023.

De considérer qu'il a été répondu aux postulats suivants :

- Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis « Transformation numérique: une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter », du 12 décembre 2019
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais », du 25 juin 2020
- Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « T'as où la borne électrique ? », du 9 septembre 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Reza Safaï « Pour un casier sportif gratuit, comme sur le Commune de Morges, à Renens », du 9 septembre 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ici c'est Renens ! Pour une augmentation des terrains de sport aux abords du site du Censuy et sur la commune de Renens », du 10 mars 2022
- Postulat de M. le Conseiller communal Luis Guedes « Pour une commune sécurisée qui montre l'exemple », du 7 avril 2022

De renvoyer à la validation des préavis ad hoc les postulats suivants :

- Motion de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois », du 8 octobre 2015

D'accepter de repousser le délai de réponse aux motions postulats suivants :

- Motion de M. le Conseiller communal Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000
- Postulat de Mme la Conseillère communale Florence Widmer « Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons », du 7 mars 2013 / Motion de M. le Conseiller communal Vincent Keller « Pour un centre-ville du XXI^e siècle : moderne et piétonnier », du 20 juin 2013

- Postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet et M. le Conseiller communal Oumar Niang « Pour un espace culturel au centre-ville de Renens », du 20 juin 2013
- Postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Freymond « Renens à 30 km/h la nuit ? », du 22 juin 2017
- Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquais intitulé « Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver », du 10 octobre 2019
- Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulé « Un braquet solidaire », du 8 octobre 2020
- Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens ! », du 4 février 2021
- Motion de M. le Conseiller communal Silvio Torriani « Renens : sans publicité commerciale ? », du 29 avril 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Byron Allauca « Création d'une carte d'appartenance communale : un outil de cohésion sociale et vivre ensemble », du 24 juin 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « Bienvenue à Censuy », du 9 septembre 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ma récré se met au vert : pour que Renens dise adieu au béton dans ses cours d'école », du 7 octobre 2021 / Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Vers une école et des lieux d'accueil plus durables et pour tous les genres : pour la mise en œuvre d'un plan d'action », du 7 octobre 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz « Achat par la Commune de Renens de la parcelle 847 située sur le périmètre de l'avenue de Longemalle (jardins familiaux) », du 3 février 2022
- Postulat de Mmes les Conseillères communales Marie Schneider et Joëlle Zahnd « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous - un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! », du 10 mars 2022
- Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Dynamiser et rendre attractives les rues de Renens », du 19 mai 2022

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 décembre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre



Membres de la Municipalité concerné.e.s:

- Jean-François Clément;
- Oumar Niang;
- Tinetta Maystre;
- Nathalie Jaccard;
- Patricia Zurcher Maquignaz;
- Didier Divorne.